# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 JUILLET 1865. | Entre les rues Bienville et Conti.


NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 JUILLET

A la Deuxième Page, on trouvera :
Le Feuilleton,
Le départ des bateaux et navires,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs,
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.

*Ventes à l'encan de ce jour.*

☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, avec une maison en briques à deux étages, face à la rue de l'Indépendance.

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,—Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, une maison basse en bois, &c., dans le 3me District, faubourg Washington, faisant face à la rue d'Enghein.

Par S. Roger & Co, à leurs salles d'encan,—Grande vente de marchandises sèches, indiennes, cotonnades, casimirs, flanelles, toile d'Irlande, &c.

Par J. P. Boimeau, au coin des rues Magazine et Gravier,—Beurre, tabac, graines de jardinage, &c.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Brèche.

ARRIVAGE.—Nous avons reçu hier soir de la Passe Sud Ouest une dépêche télégraphique nous annonçant que le steamer *Star of the Union* avait traversé la barre à 11 h. A. M.

L'EMANCIPATION

## Et ses conséquences.

Il serait superflu aujourd'hui d'entrer dans des dissertations rétrospectives sur l'abolition de l'esclavage, sur les causes apparentes ou latentes qui l'ont amenée et sur les moyens violents et destructifs qui sont venus mettre fin à cette institution. C'est un exemple de plus à ajouter à tous ceux que nous fournissent les siècles passés de cette grande loi historique que Napoléon vient de formuler d'une manière si admirable dans sa vie de César.

"Il existe, on le dirait, dans l'ordre moral ainsi que dans l'ordre physique, une loi suprême qui assigne aux institutions, comme à certains êtres, une limite fatale, marquée par le terme de leur utilité. Tant que ce terme providentiel n'est pas arrivé, rien d'opposé ne prévaut; les complots, les révoltes, tout échoue contre la force irrésistible qui maintient ce qu'on voudrait renverser, mais si, au contraire, un état de choses, inébranlable en apparence, cesse d'être utile aux progrès de l'humanité, alors ni l'empire des traditions, ni le courage, ni le souvenir d'un passé glorieux ne peuvent retarder d'un jour la chute décidée par le destin."

Ce que l'historien de César dit d'une institution politique—la royauté dans les premiers âges de Rome—semble s'appliquer merveilleusement à la mort subite et violente de l'institution particulière du Sud qui semblait, il y a cinq ans, tellement inébranlable que ses adversaires les plus acharnés n'en demandaient même pas l'abolition graduelle et qu'ils se contentaient d'en opposer l'extension.

Si les prodiges de courage et d'héroïsme d'tout un peuple, une série de victoires éclatantes, des efforts gigantesques, des talents militaires qui ont fait l'admiration du monde, le sacrifice de près d'un million d'existences, si rien de tout cela n'a pu sauver une institution sociale qui paraissait si bien enracinée, il faut bien croire que l'heure fatale avait sonné pour elle, et s'incliner sous le joug irrésistible de la loi historique.

Mais s'il ne faut pas songer à remonter le cours du passé, à rétablir sur sa base l'édifice démoli, il est permis tout au moins d'envisager les conséquences de la révolution qui vient de s'accomplir en raisonnant aussi d'après la même méthode historique. L'humanité procède, dans ses phases de transformation, par bonds et par réactions. Tous les grands cataclysmes sociaux, toutes les révolutions qui ont péniblement enfanté un progrès, ont toujours été suivies d'un mouvement de recul qui a fait rentrer le torrent déchaîné dans le lit qui lui était assigné à l'avance, qui a ramené dans les bornes du vrai et du juste les peuples entraînés par un élan irréfléchi. C'est au moment où les partis extrêmes semblent triompher qu'un événement en apparence inattendu, mais aussi fatalement inévitable que la révolution elle-même, vient mettre un frein salutaire au déchaînement des esprits aveuglés par la passion politique, par le fanatisme religieux ou par une utopie sociale.

L'esclavage des Africains est aboli. Nul ne songe à contester ce grand fait accompli. S'en suit-il que les ultra-négrophiles vont dans l'ivresse de leur victoire mettre en application toutes leurs théories extrêmes, et réussir à opérer une fusion complète de la race blanche et de la race noire. On aurait pu le croire un moment et nous ne pouvons dire jusqu'où l'on serait allé dans cette voie pendant les quatre années de la nouvelle présidence de l'homme qui avait été réélu comme le champion de l'abolitionisme. Mais on sait les accidents qui révèlent diverses formes suivant les temps et les lieux, l'acte d'un énergumène est venu mettre subitement fin à la carrière de Lincoln.

L'historien verra dans cet événement autre chose que le crime. Il dira que Lincoln, instrument inintelligent d'une révolution dont il n'avait pas le secret, avait terminé sa tâche qui était le rétablissement de l'Union et l'extinction de l'esclavage, et qu'il fallait à la tête de la nation, à cette époque de sa crise, un homme qui put enrayer le mouvement de la révolution et ramener le peuple américain dans la bonne voie, indiquée par la véritable interprétation de la révolution qui venait de s'accomplir. Nous allons tâcher d'indiquer cette voie et de montrer le but à atteindre.

Les continents doivent avoir leur destinée comme les peuples. La découverte de l'Amérique en ouvrant cette immense partie du globe à l'émigration de la race caucasienne a produit un fait aujourd'hui acquis à l'histoire—la destruction de la race des peaux rouges. Les moyens ont pu être cruels, le but a été légitime. Il fallait que la civilisation remplaçât la sauvagerie, l'œil providentielle accordait l'Amérique à la race blanche qui en prenait possession et faisait subir à ce sol de forêts vierges et de marais des transformations merveilleuses grâce à ce pouvoir magique qu'on appelle le TRAVAIL, et qui était inconnu des Indiens. Sur cette nouvelle terre promise le précepte "croissez et multipliez" porte si bien ses fruits que M. Lincoln était probablement dans le vrai quand il disait: "Dans cinquante ans les Etats Unis auront 200 millions d'habitants."

En réfléchissant un peu à ces données et à l'avenir du pays, on trouve un double sens au résultat de la guerre. C'est d'une part que l'Union des Etats n'avait pas fait son temps, tandis que l'esclavage des Africains avait fait le sien. L'Union était, il faut le croire, encore nécessaire au développement de la nationalité américaine, à la fusion des éléments hétérogènes qui la composent, tandis que l'esclavage des noirs était un obstacle à l'émigration européenne ou à son extension dans les Etats du Sud.

Mais il est clair pour nous que les quatre millions de noirs qui viennent d'être émancipés, ne sont pas appelés à former un des éléments de cette nationalité pas plus que la race des peaux-rouges ne l'a été. Ils ont rempli comme esclaves un rôle d'utilité pour le défrichement des terres les plus méridionales de l'Amérique du Nord. Ils rempliront, sans doute, encore un rôle de transition mais ils sont fatalement destinés à disparaître devant le flot envahissant de l'émigration européenne. Le mélange des deux races en Amérique a produit des résultats trop funestes dans les pays où il a eu lieu pour être admis et accepté comme une conséquence légitime de l'émancipation; aussi croyons-nous que la doctrine de "miscegenation" ne trouvera que des applications accidentelles et partielles qui n'auront aucune influence générale sur la nationalité américaine.

L'idée théorique de l'égalité des races qui a eu un succès de vogue disparaîtra bientôt sous le poids d'une réaction énergique qui ne tardera pas à se manifester au Nord et surtout dans les Etats frontières envahis par les réfugiés. Cette réaction sera produite par l'antipathie naturelle des races et par la compétition du travail. Le flot de l'émigration européenne activera l'émigration des blancs du Nord dans les Etats frontières du Sud. Dans tous les Etats comme le Missouri, le Kentucky, le Maryland, la Virginie, et même le Tennessee, et la Caroline du Nord, où les grandes exploitations peuvent faire place aux petites, on verra le fermier remplacer le planteur, et l'engagé blanc succéder au nègre.

Les nègres ne tarderont pas à être chassés des grandes villes de l'Ouest et du Nord par leurs concurrents blancs plus nombreux et plus puissants, et ils seront peu à peu refoulés dans les Etats méridionaux où la spécialité de la culture rend les grandes exploitations indispensables et où la nature du climat rend la concurrence du travailleur blanc. Les affranchis ainsi restreints dans une partie du territoire se trouveront dans une situation sociale intermédiaire qui ne sera ni le servitude ni la liberté absolue, et ils y resteront pendant une période transitoire dont il serait difficile de fixer la limite, peut-être jusqu'au moment où les blancs, acclimatés de génération en génération, pourront suppléer par leur propre travail à celui des nègres, ou jusqu'au moment où la science aura muni les cultivateurs du Sud de machines qui rendront moins pénible et accessible aux blancs le labeur des champs de cannes et de coton.

Le nombre des noirs qui allait en croissant du temps de l'esclavage, ira en diminuant, sous le régime de la liberté, comme l'ont prouvé les statistiques. Or, si, dans cinquante ans d'ici, il y a 200 millions de blancs et seulement deux millions de noirs, il n'y aura plus à craindre l'influence d'un élément aussi restreint et il sera facile d'en hâter la disparition au moyen de la colonisation.

Le danger n'existe donc que dans le présent et ce à quoi il faut s'attacher dans l'œuvre de réorganisation qui s'opère, c'est à sortir du chaos où l'abolition a placé les Etats à esclaves, c'est à définir la position faite aux émancipés par le nouvel état de choses. Pour revendiquer le droit de régler cette position transitoire des affranchis les Etats du Sud doivent se montrer disposés à donner toutes les garanties possibles de leur sincérité à accepter l'émancipation. Il leur faut rechercher l'appui du nouveau président qui, élevé dans le Sud, connaît à fond la race dont le sort est à régler. Il faut présenter au prochain Congrès et au peuple du Nord la question élaborée et élucidée sous toutes ses faces, au point de vue politique, au point de vue social et au point de vue économique, en faire en un mot une question toute pratique dont la solution soit facile à l'esprit naturellement positif du peuple américain. Ce n'est plus le Sud qui veut faire de l'esclavage un instrument de domination politique, c'est le parti radical du Nord qui veut faire des affranchis un élément de pouvoir. En raisonnant froidement sur l'émancipation et ses conséquences, on démontrera l'identité d'intérêt du Sud et du Nord sur la politique à suivre, on réussira à contrecarrer les vues ambitieuses des meneurs radicaux, et à sortir du désordre ruineux où l'abolition subite a plongé le pays.

## Poursuites pour la collection des taxes.

ORDRE IMPORTANT DU GEN. CANBY

Nous publions ci-après une correspondance officielle entre le gouverneur Wells et le major général Hurlbut pendant qu'il était commandant du département du Golfe, sur les poursuites exercées devant les tribunaux pour la collection des taxes, et un ordre important du général Canby qui révoque l'ordre émis par le général Banks en septembre 1864, et remet en vigueur la loi du 15 mars 1858, relative au même objet.

On y verra que dès le mois de mars déjà le gouverneur Wells avait pris à cœur cette grave affaire de la restitution des frais illicitement perçus sur les malheureux contribuables qui n'avaient pu encore payer leurs taxes dans le délai accordé sous le gouvernement du général Butler.

M. Wells s'étonne et regrette que le général Banks, en donnant l'ordre de poursuivre, n'ait pas restreint les droits de l'avocat de ville dans une limite raisonnable, et lui ait laissé le monopole de ces immenses bénéfices quand la loi, au contraire, ordonne que ces poursuites soient faites par un avocat de ville assistant.

Les contribuables s'inquiéteront fort peu de la question de savoir qui touchera les émoluments, dès l'instant qu'ils auront à en supporter le poids; mais ce qui leur plaira dans la lettre du gouverneur Wells, c'est son recours à l'autorité militaire à laquelle il demande le pouvoir de faire ce que la loi de 1858, quiqu'elle prévoyait pas des procès en si grand nombre et procurant d'aussi vastes avantages, ne pouvait pas faire, c'est à dire le pouvoir de limiter les droits de l'avocat, assistant ou non, poursuivant au nom de la ville, et nous espérons que maintenant cette restriction sera rigoureusement fixée. Voici la correspondance dont il est question:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nlle Orléans, 11 mars 1865.

Maj. gén. Hurlbut, commandant le département du Golfe.

Général.—Mon attention a été appelée, par une publication dans les journaux, sur l'énorme bill de frais et de droits de l'avocat contre la ville, dans l'affaire des bills de taxes dont le recouvrement a été poursuivi en vertu de l'ordre No 124 émis par le général Banks pendant qu'il commandait ce département.

Je suis informé par le contrôleur de ville que l'état des frais, autant qu'il ne concerne que les frais, est correct. Mais il a signalé à mon attention un acte de l'assemblée générale adopté en 1858, qui limite les droits de cour et de shérif et qui est toujours en force, dit-il. S'il en est ainsi, il doit se conformer à cet acte, et je lui en ai donné le conseil.

Quant à ce qui concerne les droits de l'avocat de ville, la loi lui alloue une commission de 5 p 0/0 sur le montant de ses procès, cependant en vue de la grandeur des sommes perçues ou à percevoir, le total de ces droits peut être regardé comme énorme. Comme l'ordre en question met de côté la loi civile dans la collection de ces taxes, il est à regretter que le gén. Banks, n'ait pas fait un peu de plus et n'ait pas réduit les droits de l'avocat à une somme raisonnable. Comme toute l'affaire est sous la loi militaire, je considère qu'il n'est pas trop tard pour fixer les droits que l'avocat de ville pourra demander en raison de ces services dans de tels procès.

Suivant la loi, il lui est interdit de recevoir des droits ou des émoluments additionnels du extraordinaires d'aucune source quelconque. Les poursuites de ces affaires pour collection de taxes est confiée par la loi à un avocat de ville assistant. Pourquoi cet officier n'a-t-il pas été nommé, et pourquoi M. Bright a-t-il pu monopoliser les deux offices, c'est plus que je ne puis comprendre.

J'espère, général, que vous donnerez votre attention à cette matière, et accorderez à notre communauté souffrante toute la protection que vous pourrez.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur,
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Quartier général du département du golfe.
Nlle Orléans, 14 mars 1865.

Hon. J. Madison Wells, gouverneur de la Louisiane.

Mon cher Monsieur—En ce qui concerne votre communication sur les taxes de la ville et le mode de collection par ordre militaire, j'appelle respectueusement votre attention sur un rapport, fait par M. Bright, l'avocat de ville, au maire de la ville, et je pense que ce rapport explique pleinement cette affaire.

M. Bright ne peut demander plus de 5 p 0/0 de commission sur les sommes collectées par lui.

Vous verrez en outre que les greffiers de Cour, en violation de la loi, ont pris $7 20 de frais au lieu de $1 75 pour chaque procès de taxe.

Les clauses de la loi pour la punition de pareils actes sont très sévères, et devraient être promptement mises à exécution par l'avocat de District compétent, et s'il n'élève quelque question, je donne l'autorisation expresse de poursuivre et la requiers au besoin.

Je n'hésiterai pas à révoquer de sa place tous les greffiers qui ont consenti à de telles extorsions, et vous donnerai avec empressement toute l'assistance dont vous aurez besoin pour remplir votre devoir envers le peuple en cette matière.

Que l'autorité compétente agisse donc immédiatement et que sous votre contrôle personnel toutes les personnes qui ont payé ces frais illégaux soient prévenues de remettre leurs réclamations entre les mains de l'avocat que vous aurez choisi pour ce but, et que la présente sauvegarde des intérêts soit compatibles.

Aussitôt que les preuves contre les personnes responsables seront établies, je serai heureux de conférer avec vous sur leur révocation et sur la nomination de nouveaux officiers, qui feront leur devoir et pas davantage. Les mêmes remarques s'appliqueront aux shérifs s'ils ont causé les mêmes torts.

Je suis, monsieur, très respectueusement
Votre obéissant serviteur
S. A. HURLBUT,
Major général commandant.

Voici maintenant l'ordre du Gén. Canby:
Ordres généraux No 5—Quartier-général du département de la Louisiane et du Texas.
Nlle Orléans, Lne, 21 juillet 1865.

1o. Le remède prescrit par les lois de l'Etat de la Louisiane pour la collection des taxes municipales dans la ville de la Nouvelle-Orléans étant regardé comme suffisant, l'ordre général No 124, du 9 septembre 1864, émané du Département du Golfe, et accordant un remède sommaire dans les mêmes affaires, est, par la présente, révoqué et toutes les procédures instituées dans cet ordre sont annulées.

2o. Dans les procédures déjà faites devant les commissaires en vertu de cet ordre, les droits pour frais, alloués aux shérifs et aux greffiers des cours ainsi que ceux qui ont été prescrits par l'acte de la Législature approuvé le 15 mars 1858 et intitulé: "Acte relatif à la collection des taxes municipales dans la ville de la Nlle Orléans." Tous les droits en excès perçus au delà de ce taux seront rendus aux personnes qui les ont payés.

Par ordre du Maj Gén. E. R. S. Canby.
J. SCHUYLER CROSBY,
Lieut. Col. Brev. A. D. C. A. A. Gén.

## Arrivée du Mariposa

Le steamer Mariposa, capitaine C. Howes, est arrivé hier soir, avec des journaux de New York du 15. Voici la liste de ses passagers:

Mr Waterman et sa femme, M K Kidd, le chirurgien Brooks, [illegible] sa femme, le lieutenant W A Chamberlain, Joseph King, F A Frigerio, J W Buxton, J L Smith, le capitaine Ernster, Wm —, A Hahn, W W Brehe, E C Allen, F H Felker, Miss Dutin, le lieutenant E F Adler et sa femme, C W Breckinridge, The Lee, le lieutenant E O Rogers, le lieutenant C H Rogers, F Cantsbury, F A Mitchell, Geo A Ferris, C Tomilly, Edgar Houghton, Jas Lewis, M M Daniels, Herman Schutzhembus, B S Williams, les lieutenants Felton et Bryant. Passagers d'entrepont.—John Rose, Jas Frenier, Jas Bill, Chs Collier, W Sacksburg, Lewis Dalton, F Mulcon.

## Nouvelles télégraphiques.

UNE RIXE SOLDATESQUE À PHILADELPHIE.

*La doctrine Monroe.*

Renforts pour le général Sheridan

(Dépêches du *Times*)

New York, 22 juillet.—Une rixe honteuse où ont figuré 60 volontaires a eu lieu à Philadelphie.

Il y a raison de croire que le gouvernement fera connaître bientôt ses vues sur la doctrine Monroe et sur l'occupation française du Mexique.

On dit que 25,000 hommes de renfort ont été expédiés au général Sheridan en quelques jours. Le général Grant aurait dit dernièrement, dans une conversation avec le ministre mexicain, que les Français auront à évacuer le Mexique.

Menaces du général Howard contre les planteurs

Le général Howard, surintendant du Bureau des Affranchis, a lancé un ordre dans lequel il est dit que si les planteurs du bas Maryland ne cessent pas de renvoyer leurs esclaves pour qu'ils meurent de faim, ou négligent de les employer, le gouvernement saisira les fermes et les donnera à exploiter aux affranchis.

Une délégation de Lynchburg est venue demander à Washington pour demander le rappel de la clause des $20,000.

L'or est à 142 1/2 à 142 5/8.
Le sterling n'a pas varié.
Le coton est à 45.
Il n'arrive plus d'émigrants.
La main d'œuvre est fort chère. Les moissonneurs gagnent de 3 à 4 piastres par jour.

## Nouvelles par le fleuve

Nous avons reçu par le bateau à vapeur Ida Handy, arrivé hier, les journaux de St Louis du 18. Nous n'y trouvons que fort peu de dépêches nouvelles:

*Incarcération.*

Washington, 18 juillet.—Le professeur McCullough, le prétendu promoteur des incendies de New York, a été envoyé au Fort Delaware et le général Harris à la prison de Libby.

*Télégraphe.*

La compagnie de télégraphe américain s'est chargée des lignes du Sud et espère avoir bientôt des communications, par l'intérieur, de New York à la Nlle Orléans.

*Ennui de nègres au Sud.*

Trois steamers, chargés de nègres ont été envoyés à Charleston.

Le *Journal* d'Alexandria dit que les généraux Butler et Meeby se sont associés comme avocats dans la ville de New York.

*La tabac français.*

Fortress Monroe, 17 juillet.—Le navire Missouri est parti pour Bordeaux avec du tabac pris à Richmond.

*Convention.*

Trenton, N. Y., 18 juillet.—La Convention unioniste se rassemble jeudi pour la nomination d'un candidat à la place de gouverneur et une Convention des démocrates de guerre est convoquée pour demain dans cette ville.

*Avocats retenus pour Jeff. Davis.*

New York, 18 juillet.—On lit dans le *Tribune*: Nous sommes autorisés à dire que les familles de Jeff. Davis et de C. C. Clay ont retenu, dès le milieu de mai dernier, d'éminents et loyaux avocats, pour paraître aussitôt que le gouvernement jugera convenable d'ordonner le procès de ces prisonniers d'Etat.

*Affaires à Alexandrie.*

Washington, 18 juillet.—On a bâti plus de 1000 maisons à Alexandrie dans les deux dernières années. On y compte plus de 8,000 nègres, dont 23 seulement tirent des rations du gouvernement. La population blanche, quoique de beaucoup inférieure en nombre, est un fardeau beaucoup plus lourd pour le gouvernement.

LES AFFRANCHIS
SUR LA RIVIÈRE ROUGE.

La lettre suivante indique ce qui se passe dans la région de la Rivière Rouge:

Bureau des Affranchis,
Shreveport, 15 juillet 1865.

Au Cap. Thos Conway, aide-commissaire.

Monsieur—Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les planteurs et les affranchis dans cette section forment généralement des contrats écrits qui sont obligatoires pour le reste de l'année. Là où il y a beaucoup d'invalides ou d'enfants à soutenir, et où le planteur n'a qu'une petite récolte, le contrat se fait pour la nourriture, l'habillement, le logement, le combustible et les soins médicaux, mais les bons travailleurs reçoivent comme compensation de deux à douze dollars par mois, dans quelques cas; dans d'autres de deux boisseaux à treize boisseaux et demi de maïs par mois, ou une part des récoltes variant, suivant les circonstances, d'un quatorzième à un quart et un tiers de toutes les récoltes. Il y a maintenant une grande demande de travailleurs et il n'y a pas d'affranchis oisifs dans la ville. Il n'a pas été tiré lui de rations pour les affranchis excepté pour les malades et ceux qui les soignent à l'Hôpital des Affranchis.

W. B. STICKNEY.
Lieut. et Aide-Surintendant des Affranchis.

LA DERNIERE CAMPAGNE DU MEXIQUE.

On lit dans la *Patrie*:

Nous avons par la voie de la Havane, des nouvelles particulières de la Vera Cruz du 25 mai:

La situation militaire continuait à être bonne. Dans le Chihuahua, dans le Cinaloa, dans le Nouveau Léon, dans la Sonora, dans le Tamaulipas, les généraux Brincourt, Aymard, Castagny, le colonel de Potier, le général Mejia, avaient partout l'avantage.

Après la saison des grandes chaleurs, le maréchal Bazaine fera en personne une campagne d'automne, et on espère que cette campagne, qui sera entreprise avec des moyens considérables, mettra fin à la lutte. Les derniers légaux de Juarez expirent au mois de novembre, et à compter de cette époque, il ne pourra plus se prévaloir du mandat qu'il prétend tenir de la nation.

☞ Le Dr C. DELERY a ouvert un bureau de consultations rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne, ancien cabinet de feu le Dr Roussel.—Voir l'annonce.

A. D. Banks & Co.—La maison A. D. Banks & Co, se composant de MM. A. D. Banks, W. H. Ketchum et J. C. Denis, facteurs de coton et négociants commissionnaires, se recommande au public par son honorabilité et la droiture qu'elle déploie dans ses transactions.—Voir aux annonces.

☞ On verra aux annonces que M. J. U. Denis est chargé de la liquidation de la maison W. A. Gordon & Castille, dissoute le 5 mai 1862.

F. Dolhonde & Co.—Parmi les maisons qui méritent toute la confiance des planteurs nous citerons celle de F. Dolhonde & Co, qui est appuyée par la haut commerce de l'Ouest et du Sud.—Voir aux annonces.

☞ Les créanciers de la succession Y. de Egaña se réuniront de nouveau, ce matin.—Voir l'annonce de M. Guénon, notaire.

NOMINATIONS OFFICIELLES.—On trouvera dans notre partie anglaise diverses nominations faites par le gouverneur Wells pour les paroisses d'Ouachita, Rapides, Vermilion, et St. Martin.

Ont été nommés notaires pour la paroisse d'Orléans, MM. Pierre Guénon et Eusèbe Bouny.

M. Charles H. T. Hellis est nommé commissaire à Philadelphie.

Nous regrettons vivement d'avoir manqué la visite de notre ancien et très honorable ami le colonel J. F. A. Claiborne, du Mississipi, qui s'est présenté deux fois dans nos bureaux quand nous étions absent. Le colonel Claiborne qui enrichissait des produits brillants de sa plume les colonnes du *Louisiana Courier*, il y a quelque quinze ans, est aujourd'hui propriétaire d'une fort belle plantation sur les bords de la rivière aux Perles, où, malgré l'invasion il a eu le bonheur de retenir avec lui tous ses travailleurs, ce dont nous ne sommes nullement étonné, vu sa supériorité diplomatique. Le colonel passe ordinairement l'été à la Baie St Louis qui est dans son voisinage. Nous lui souhaitons une bonne récolte de coton et toute sorte de prospérités.

RÉPUBLIQUE SUISSE

La république Helvétique est au moment de réviser sa Constitution.

Voici, d'après le *Mémorial diplomatique*, quelles sont les principales modifications que subirait la Constitution, telles qu'elles se trouvent indiquées dans le rapport présenté au Conseil fédéral.

1o—Droit d'établissement pour tous les citoyens suisses sans distinction de religion;
2o—Droit d'établissement pour tous les citoyens naturalisés suisses;
3o—Admission des citoyens établis dans le droit de voter dans les affaires communales après deux ans de résidence dans la commune;
4o—Protection des sujets établis contre les prétentions des cantons d'établissement et de ceux d'origine;
5o—Egalité des citoyens suisses, sans distinction de loi religieuse, pour tout ce qui concerne les votes juridiques;
6o—Libre exercice pour toutes les communautés religieuses;
7o—Eligibilité de tous les Suisses ayant droit de vote au conseil national et aux conseils des Etats, sauf pour les ecclésiastiques;
8o—Droit pour la Confédération de promulguer des dispositions relatives à la propriété littéraire, artistique et industrielle;
9o—Autorisation à la Confédération de promulguer un Code de commerce;
10—Possibilité d'introduire le système métrique uniformément dans la Confédération;
11—Abolition de la distinction entre canton et demi-canton.

Ambassade du roi de Dahomey.

Nous recevons de Wydah, le 10 mai, de nouvelles correspondances:

Le roi de Dahomey, à la suite de l'échec terrible que lui a fait éprouver le roi des Abéokuta, injustement attaqué par lui, est tombé malade. Rien était alarmant dans son état de santé, mais il s'est compliqué d'une épidémie qui le prive en ce moment de l'usage de la vue.

Il s'est rappelé que son père, le roi Gezzo, devenu aveugle, avait été guéri à la suite d'un long traitement, par un médecin européen. Il a chargé son premier ministre de lui trouver un homme de science de ce genre ayant été enterré ou ne présentant, il lui a donné des instructions et lui a fait trancher la tête, afin qu'il se rende dans l'autre monde auprès de son père pour le consulter en sa faveur. Quelques jours avant, sur le conseil du grand fétichiste, il avait fait trancher la tête à cent prisonniers, pour obtenir l'esprit malin, qui, selon sa croyance, lui a envoyé la fièvre et la fit maintenant.

Le roi Gelelé est le souverain d'un des Etats les plus importants de l'Afrique. Il est situé dans la Nigritie maritime, sur la côte des esclaves, et il fait un grand commerce avec les Européens. De plus, le roi de Dahomey vient d'éprouver deux grands échecs, qui ont sensiblement diminué [illegible] Les Yarribas [illegible] consultent en ce moment. S'ils parviennent à s'entendre, comme ils peuvent lever de très fortes armées considérables, le royaume de Dahomey se trouvera exposé aux plus grands dangers.

—On écrit de Hong-Kong, 12 23, que le gouvernement anglais va envoyer une mission nouvelle à Han-Yah-Yohing, auprès du roi de Corée, afin de conclure avec ce prince un traité de commerce et d'amitié.

La Corée est un des pays les plus riches et les plus fertiles de l'Asie. Elle est nominalement tributaire de la Chine, mais le souverain qui la gouverne est libre de faire avec les puissances étrangères toutes les stipulations qu'il croit utiles à ses intérêts.

MISS E STEPHENS.—Le bateau à vapeur *Millie Stephens*, remplaçant le *Saratoga*, part de la Nouvelle-Orléans tous les lundis à cinq heures de l'après-midi, et tous les vendredis à dix heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires de la côte.—Voir l'annonce.

## CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 46, rue de Chartres.

| 24 juillet 1865 | Fahrenheit. | Centigrade. |
|---|---|---|
| 6 heures du matin | 84 | 29 |
| midi | 89 | 31 1/2 |
| 3 heures du soir | 91 | 33 1/2 |
| 6 heures | 88 | 31 |

MORTALITÉ.—Il y a eu 164 décès dans les 8 cimetières de la Nouvelle-Orléans, du 17 au 23 juillet inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la consomption, 14; la dentition, 11; la dysenterie aiguë, 9; les convulsions, [enfants] 9; la fièvre typhoïde, 8; le marasme, [enfants] 7; la fièvre congestive, 6.

*Ages*—Au dessous de 1 an, 33; de 1 à 2 ans, 20; de 2 à 5 ans, 15; de 5 à 10 ans, 8; de 10 à 15 ans, 3; de 15 à 20 ans, 7; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 8; de 30 à 40 ans, 13; de 40 à 50 ans, 16; de 50 à 60 ans, 15; de 60 à 70 ans, 6; de 70 à 80 ans, 2; de 80 à 90 ans, 1; de 90 à 100, 2; non déclarés, 11.

*Nationalités*—Autriche, 1; Angleterre, 4; France, 6; Allemagne, 7; Irlande, 23; Prusse, 1; Espagne, 1; Suède, 1; Suisse, 2; Etats Unis, 100.

Il est mort 104 blancs, 33 nègres et 24 mulâtres.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—Les E. Unis contre six terrains.—Le décret du 29 juin a été amendé de manière à ce qu'il fut alloué $2942 au lieu de $1950 à la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Les Etats Unis contre 104 terrains de P. Soulé—L'affaire a été prise en considération.

Les Etats Unis contre les propriétés de John Slidell—Le "rule" qu'avait pris M. W. Foster a été écarté.

Les Etats Unis contre la goélette Amelia et sa cargaison.—Le maréchal a été requis de remettre le produit de la vente de la goélette—quatorze cent trente piastres—à Narciso de la Flor, propriétaire et réclamant et que cette somme soit retranchée des $1475 qu'ont alloués les experts pour les dommages.

ENQUÊTES.—Anne Barns, alias Smith, arrêtée ivre, dimanche, est morte de faiblesse, hier, dans le cachot. Le coroner a pratiqué la levée du cadavre.

—Le jury convoqué pour l'enquête sur le corps d'Adams Shaw a présenté un verdict dans lequel il est dit que Shaw est mort, le 23 juillet, à six heures du soir, d'une blessure faite avec un couteau qui était entre les mains de Léopold George, que celui-ci était aidé de Peter George et de George Brown.

MORTS SUBITES.—Un monsieur, connu sous le nom de Dr Porter est entré, hier après midi, entre 3 et 4 heures, dans un café de la rue des Remparts, près Poydras, où il est mort d'une attaque d'apoplexie. On a fait appeler le coroner.

—Une femme qui, croit-on, se nomme Geiser et demeure dans la rue Dryades, est tombée à l'angle des rues Bassin et Douane, lorsqu'on l'a relevée, elle avait cessé de vivre. On suppose que c'est un cas de coup de soleil.

EMPRISONNÉ.—Un jeune garçon s'est emprisonné chez lui, dans la rue Thalie.

Il jouait avec plusieurs de ses camarades et eut l'idée de faire une barricade; ramassant des gerbes et des noyaux de pêches, il les écrasa et en composa un breuvage. Tous ceux qui en prirent se trouvèrent pris à s'en enivrer, et quant au jeune homme il ne survécut que peu d'heures à ses imprudences, malgré les secours des médecins. Ceux-ci ne purent combattre l'effet de l'acide prussique que contenaient les noyaux.

BOXE ET PUGILAT.—Deux adversaires se sont rencontrés, hier, dans la rue St Charles, à l'heure où le soleil dardait ses plus beaux rayons, et se sont distribué de vigoureux et scientifiques coups de poing; arrêtés et conduits devant le recorder Vennard, ils ont été condamnés à dix jours de prison de chacun.

AMENDE.—Un homme que le liquide avait rendu éloquent et impertinent, annonçait à haute voix quelques sentiments indécents [illegible] de [illegible] un Yankee—et ce, au quartier de bon [illegible]; on l'arrêta juste à temps pour l'empêcher de s'élancer sur un paisible militaire qu'il semblait décidé à outrager le plus. Le recorder [illegible] le condamna à [illegible].

n'étant pas les seuls [illegible] qui avaient pris.

Il en a été quitte pour une amende de vingt cinq piastres, en billets-que-votre-faible-surtout-quelle.

DES PLAISANTS.—Deux individus de promenade en voiture et très [illegible], dimanche dernier, dans différentes parties de la ville, à l'angle des rues Claiborne et Iberville, ils descendirent [illegible] du véhicule en [illegible] un instant. Le cocher les attendit avec une patience "digne d'une meilleure cause", mais ne les voyant point revenir, il conçut des craintes tellement vives qu'il alla en faire part à la police; celle-ci comprit ce qu'il fallait comprendre, se mit en campagne et saisit la bande joyeuse.

Le recorder Westley a décidé que le cocher avait bien gagné vingt piastres.

NOUVELLE MACHINE.—La Compagnie des Pompiers, Mississipi No 2, a fait l'essai d'une magnifique machine neuve, elle en annoncera bientôt le résultat.

VOYANTS ET AMNISTIÉS.—Hier, à deux heures de l'après-midi, le nombre des votants enregistrés était de 7,820 et celui des amnistiés de 1,261.

SENTENCE.—Jules Dorbes s'est reconnu coupable d'avoir pris un jeune cheval dans l'écurie de coin des rues Orléans et Bourbon. Le juge Abell l'a condamné à un an de pénitencier. Le cheval appartient à Pierre Badet et valait cent piastres.

## FEUILLETON

Nos lecteurs trouveront le feuilleton à la seconde page de l'Abeille.

## BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 24 juillet.

Le marché est resté calme aujourd'hui. Le coton surtout, s'est beaucoup ressenti du nombre de balles reçues depuis vendredi dernier—c'est-à-dire 14,827 jusqu'au 24 juillet à 3 heures. De ces 14,827, il y en avait 1312 arrivées de Mobile et 1856 de Texas, par mer. Si les nouvelles de New York avaient été moins décourageantes, s'il y avait plus ou de place sur les steamers et les bâtiments, le mouvement se serait fait d'une bonne manière, sur les balles, mais les vendeurs ne voulant accepter le change offert aux prix courants on a été freiné du même, mais les facilités de fret manquant, ... mouvement arrêté.

L'or a ouvert très ferme, ... à 145, il n'a point tardé à monter à 147, puis à 147 1/2 et 146 et a descendu à 147 1/2 contre 145 immédiatement. On s'attend à ce nouveau relèvement par les "Mariposa", qui a traversé la barre ce matin, de bonne heure, mais la demande pour l'intérieur ne s'était pas relevé, il reste à savoir si la somme qui se trouve à bord du steamer influencera sur les cours. Les opérations ont roulé sur: $2500 à 145, $1000 et 2700 à 145 1/2, $2900 et $3200 à 146, $5500 et à 147 $4200, $500, au contraire à 147 1/2, $3000 à 146. Le dernier cours que l'on notera a été 147 1/2.

Il s'est vendu $1000 [illegible] ... et $1000 à 146 1/2 et $1000 à 137 1/2. Le marché s'est beaucoup refermé vers la clôture. Il y a eu d'autres transactions qui ne sont pas encore connues. Il n'est point venu de titres américains.

La quantité de change étranger est suffisante, mais la demande est faible. Les transactions en marchandises étrangères ont été si nombreuses aussi grand nombre que d'habitude, et l'offre de demande de change sur le Nord a peu varié, le banquier à vendre 1/4 à 1/2 de la demande du port des banques. Les ventes de [illegible] à [illegible]. ... de 1/4 et de premières à 1 1/2 ... une somme, à 163 1/2, et sur ... de 160 livres à 160 ... vendu deux petites traites sur France, l'une par banquier à 3 76 et l'autre par une banque 3 75. Nous citons le sterling à 145 à 148 1/2 le particulier et 149 à 151 celui des banques, le change sur France à 3 80 à 3 90 le papier de banque et 3 73 à 3 77 1/2 le second.

Le change sur le Nord a trouvé peu d'acheteurs. Les banques et les particuliers vendent à 1/2 à 1 d'escompte... au pair.

Il s'est vendu un check de $75,000 à ... 1/4, — de ... sur ... à 1/2 ... Il s'est vendu $55,000 à vue sur New York, a d'escompte; un autre de ... New York à 1/4; ... change à vue, et à dix jours à 2 1/2. Un change à ... à ... escompte.

Il s'est vendu 20 actions de la compagnie du chemin de fer de la ville, au deux tiers à $116. ... d'actions de ... [illegible] de 1 3/4 ... 77 à ... Les billets de banque ... [illegible] ... bien ... de la ville.

Les billets de la monnaie courante ... pour les taxes de l'Etat et de la ville.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 24 juillet.

COTON.—La grande quantité d'arrivages reçue durant les trois ou quatre jours qui viennent de s'écouler, le manque de place pour le fret, la difficulté trouvée dans la ... du change et enfin la hausse à New York, sont autant de causes de la dépréciation qui règne sur le marché; de sorte que la demande a été extrêmement limitée, et les prix ont du nouveau fléchi—cette fois de 1 ct par livre—Les ventes ont embrassé 500 balles prises par trois ou quatre acheteurs, à des prix irréguliers qui ne ... avec les cotes ... ordinaire 29 à 30 cts, ... 31 à 36, ... 37 à 39 et ... 41 à 43.

SUCRE ET MELASSE.—Le marché est calme et sans changement. Les ventes, aujourd'hui se sont bornées à 50 boucauts de sucre de la Louisiane en divers lots, à 11 1/2 cts pour le commun et 12 1/2 cts pour le bon commun et 13 1/2 la livre de bonne ... L'approvisionnement en est faible. Le marché manque de mélasse.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les stocks de produits sont faibles, et par suite, le mouvement est restreint. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 1160 barils de farine, dont 50 de superfine écoulés à $6 75, 200 de bonne extra à $8 25, 450 de bonne extra à $8 37 1/2, 100 de ... à $9, ... 75 et 200 à $10 le baril; 4000 sacs d'avoine à 55 cts le boisseau, 300 sacs de maïs jaune ... le boisseau, 1060 sacs de maïs jaune mélangé et blanc à $1 25 à $1 35 le boisseau, 150 balles de foin prime à $20 à $22 le tonneau, et 500 rouleaux de corde d'emballage à 12 1/2 cts la livre. Le stock de farine est de beaucoup réduit et le marché est dépourvu de maïs et de ... à ... grades, lesquelles qualités sont ... en ... Le maïs est rare. Il n'y a point avoine en premières mains, le stock de foin est faible. Le bon foin est rare et l'enlèvement abonde.

Des avis de l'Ouest reçus ce matin nous apprennent que les prix des produits ont haussé dans cette partie du pays.—Les prix y sont plus élevés qu'ils ne le sont ici, de sorte que la perspective de la ... est ... probable.

CAFÉ.—Cet article a éprouvé une ... meilleure aujourd'hui ... et les ... Les ... ont refusé de le donner à une fraction au dessous de ce prix. En détail on en obtient 31 1/2 à 32 cts.

FRETS.—Il n'y a dans le port que bien peu de navires qui ne soient engagés, et la quantité de coton offert pour le départ est considérable. Les taux demandés sont 1 1/2 par livre de coton sur les navires à voile pour New York et 2 cts sur les steamers; transports... 2 1/2 à 2 3/4 par les steamers réguliers.

## MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

LISTE MARITIME.

☞ On trouvera à la page anglaise, la liste des navires et bateaux expédiés ou arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

[illegible]

Une bonne nourrice blanche [illegible]

DÉCÈS, hier matin, à huit heures et demie, à l'âge de 47 ans, Mme LOUISE DUCAMP, née VERDAN, native de Bordeaux (France). Les amis et connaissances sont priés, ainsi que la vieillesse, d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI à quatre heures précises de l'après-midi. Le corps est exposé dans la rue Dauphine, No 213, entre Dumaine et St-Philippe.

Décédée, hier, à une heure et demie de l'après-midi, à l'âge de 21 mois et deux jours, ANNA ... COULONGE, fille de Etienne Coulonge et de Elisabeth Roland. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures précises. Le corps est exposé rue du Sud No 66, près du marché St-Marie.

Décédée hier, à 9 heures et demie du matin, MARIE ANTOINETTE, fille de Barthélemy ANTOMI et de Julie Marie Dalop. L'enterrement aura lieu ce matin à neuf heures et demie. Les parents et amis des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'y assister. Le corps est exposé coin Bienville et Tremé.

De la part de la famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Les membres de la Société sont priés d'assister à l'enterrement de MARIE ANTOINETTE, fille de confrère Barthélemy ANTOMI. Le convoi partira ce matin à neuf heures et demie, de la demeure Bienville et Tremé. 25 juillet

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré aujourd'hui, 25 juillet, à sept heures du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH NUMA LABARTHE, tué à la bataille d'Atlanta (Géorgie), le 22 juillet 1864. Les parents, amis et connaissances de la famille ainsi que tous les membres du 30e régiment de la Louisiane, sont respectueusement priés d'y assister.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré le vendredi, 28 juillet, à huit heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos des âmes des LOUISIANAIS qui ont succombé devant Atlanta, le 22 juillet 1864. Les amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré, le vendredi 28 juillet, à sept heures et demie du matin, à la cathédrale St-Louis, en mémoire de PHILIPPE ESTEVE DELAUP, tué à la bataille devant Atlanta (Géorgie), le 22 juillet 1864. Ses parents et amis, ainsi que ses anciens camarades du 30e de la Louisiane, également les membres de la Société Typographique, sont respectueusement invités à assister à ce service.

De la part de sa famille.

## ATTENTION!

[illegible] Morphy, encanteur, vend ... aujourd'hui, ce matin, à 10 heures, au No 47, de la rue des Magasins.

AU CAPITAINE GERANT DE GALLIANO, DU BRICK Marino.

Nlle Orléans, 24 juillet 1865.

A bord du brick Marino.

Les soussignés, passagers du brick italien Marino, désirent, avant de se séparer, vous témoigner leur complète satisfaction pour les soins et votre affabilité à leur égard pendant la traversée de Marseille à la Nouvelle-Orléans. Ils désirent en outre remercier le public pour la manière dont ils ont été traités... [illegible] pendant le voyage.

| | |
|---|---|
| Mmes E. Dubuc, | F. Pinard, |
| Mme C. Dubois, | J. Dubernet, |
| Mme T. R. Byrne, | John M. Lockhart, |
| John Marks, | Hunter H. Smith, |
| [illegible] | F. Egana, |
| A. [illegible] | W. T. Gilmour, |
| L. [illegible] | [illegible] |

U. A. O. D.

*Providence Grove No 7.*

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1865.

[illegible]

[illegible] E. GAILLAT, Sec.

# ECOLE

Française, anglaise, espagnole &c.

*PENSIONNAT et EXTERNAT*

246, 244, 244, Rue des Remparts, 246, 244, 244.

DANS cet établissement, l'EDUCATION est générale et indépendante de tout esprit de nationalité, de politique ou de religion. L'INSTRUCTION, ... [illegible]

Le Directeur, ... CARON.

AVIS.

LE Dr C. DELERY annonce au public qu'il a ouvert un bureau de consultation rue St. Louis, entre Bourgogne et Dauphine, à l'ancienne demeure du Dr Roussel. Consultations de une heure à trois, ... [illegible]

En débarquement du navire français l'Antilope et à vendre par les consignataires:

100 barriques vin rouge, Château Lagrange, ... [illegible]

OSCAR BERGIER & Co., 43 & 44 Vieille Levée.

EN DEBARQUEMENT du navire Fanelly, de Bordeaux—[illegible]

E. BAILLY-BLANCHARD Jr., 36 de la Vieille Levée.

Demande de Pâtissier:

ON demande immédiatement un bon PATISSIER. S'adresser au coin des rues Remparts et Hôpital.

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE et COVINGTON—Le bateau à vapeur MAGGIE, ... [illegible] ... les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. Il partira de Covington ... les MERCREDIS et VENDREDIS, à ... et les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

—Prix de Passage—
[illegible]

CHAS. W. LEWIS, Rue Gravier, No 102.

VACHE TROUVÉE.

Vache à lait trouvée à l'angle des rues Esplanade et Grande Route, ... [illegible]

HENRY THOMAN, Au coin des rues Esplanade et Grande Route.

Propriétés foncières
en loyers de maisons.

JOSEPH FONTAINE et ARMAND CASTANEDO, ... [illegible]

LA société W. A. GORDON & CASTILLE a été dissoute par limitation, le 5 mai 1862. J. U. DENIS est chargé de la liquidation, ... [illegible]

J. W. ABBY GORDON, J. U. DENIS.

A. D. Banks, W. H. Ketchum, J. C. Denis.

A. D. BANKS & Co.

FACTEURS DE COTON ET Marchands Commissionnaires, ... rue Gravier, No 102.

Inspecteurs de farine.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN

Beurre, graines de jardinage, tabac, &c.

PAR J. P. BOIMEAU, encanteur,
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.

[illegible]

SANS RESERVE.

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

50 caisses brodequins Kossuth.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

MERCREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, ... [illegible]

Brèche, Brèche, Brèche.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MARDI, 25 juillet 1865 à 10 heures du matin, ... [illegible]

Vente par catalogue, de quincaillerie, coutellerie, et objets de fantaisie, pour cause de liquidation.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Succession d'Armand Delery.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

## AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député-Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député-Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député-Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Juan y de Egaña.

LES créanciers de la succession ... sont prévenus que la réunion des créanciers de ladite succession aura lieu de nouveau, CE MATIN, à ... heures, au bureau du soussigné, ... No 31.

M. GUENON, Notaire public.

M. A. Liberman à ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—[illegible]

C. F. BEUKER, Greffier.

AVIS

LA procuration que j'avais donnée à M. C. Henry Varlien ... [illegible]

E. G. PLAUCHE.

Cigares! Cigares!!

EN débarquement de la goélette "Aguila" de la Havane ... [illegible]

OSCAR BERGIER & CO.

Marchandises Sèches.

Wm C. TOMPKINS, E. A. ALCORN.
Wm C. TOMPKINS & CO.

ONT recommencé les affaires à leur ancien local, No 2 ... [illegible] ... un ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES ...

AVIS.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous reprenons ... notre commerce d'Importation française de Librairie et de commission en général.

BLANCHIN & GIRAUD.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201 ... RUE DE CHARTRES ... 201

CORDE DE MANILLE.

CENT QUATRE-VINGT-DOUZE rouleaux CORDE de Manille, ... [illegible]

AVIS.

L'HOUVRIER FERBLANTIER, ... [illegible]

LUCIEN HOLLO.

DEMANDE DE VENDEURS.

ON demande deux bons vendeurs de marchandises sèches, ... [illegible]

## AUGUSTE MONTREUIL,

Courtier d'actions, de billets et de change.

RUE CARONDELET, No 30, Nlle Orléans.

## LEON PIERRE,

27, Rue des Petites-Ecuries ... 27
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
*A PARIS,*

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Terrier
*PENSIONNAT ET EXTERNAT*

Rue des Remparts, ... [illegible]

## VENTES A L'ENCAN

Vente de marchandises sèches, indiennes, cotonnades, casimirs, flanelles, toile d'Irlande, gingas, cotonnades et draps, bonneterie, &c.

PAR S. ROGER & Co.
O. DUFAU, encanteur.

MARDI, 25 courant, ... [illegible]

| | | |
|---|---|---|
| 750 | pièces indiennes anglaises et américaines. | |
| 300 | do | cotonnades et casimirs, |
| 250 | do | flanelles [illegible] |
| 150 | do | toile d'Irlande, |
| 250 | do | Ginga [illegible] |
| 500 | do | Cotons [illegible] |
| 300 | [illegible] | |
| 500 | do | [illegible] |

500 lots de marchandises sèches [illegible]

Meubles. Meubles.
PAR MCKERREN & LANDRY.

[illegible]

Meubles......Meubles.
PAR J. H. CROZAT, encanteur.

[illegible]

Meubles......Meubles
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Meubles—Meubles.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Cuirs! Cuirs!! Cuirs!!!
PAR O. VALSTON, encanteur.

[illegible]

Terrain amélioré et ce prix dans le 3e District.—Succession de Mary McLaughlin, femme décédée de John Kennedy.—District Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,288.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Succession de Mme. Louise Kibrecht, épouse décédée de John Eichert.

PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER,
Chas. E. FORTIER, encanteur.

[illegible]

DEUX TERRAINS [illegible]

PAR J. N. HENRIQUES, encanteur.

[illegible]

RESTAURANT A VENDRE.

A vendre un restaurant situé à l'encoignure des rues ... et Remparts. ... [illegible]

EPICERIE A VENDRE.

GROCERIE A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART IMMEDIAT.

[illegible]

Wm H. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

[illegible]

Dry goods. Dry goods.

## C. JAUBERT & CO.

20 Rue de Chartres 20

La maison C. JAUBERT & Co, de la Nlle-Orléans, ... [illegible] ... MARCHANDISES DE TOUTE SORTE ... New York et d'Europe, ...

COTONS,
INDIENNES,
COTONNADES,
CASIMIRS,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c., &c.

[illegible]

C. JAUBERT & CO.

F. DOLHONDE & Co.
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

[illegible]

AVIS.

[illegible]